

Tassin la Demi-Lune,

14 NOV. 2024

*A l'attention de toute association  
souhaitant faire une demande de  
subvention*

**Pôle ressources**

**Service des affaires juridiques et financières**

Suivi par : Vanessa BRESSON

E-mail : finances@villettassinlademilune.fr

Réf : PB/GF/VB

**Objet : Modalités de dépôt pour les demandes de subvention pour l'année 2025**

Madame, Monsieur,

Pour votre association, comme pour la Ville de Tassin la Demi-Lune, le dernier trimestre de l'année rime avec préparation budgétaire. Ainsi, pour que vous puissiez nous faire parvenir votre demande de subvention, vous trouverez ci-joint le dossier à renseigner pour l'exercice 2025.

Afin de permettre un examen des demandes par la commission compétente, puis le vote en Conseil Municipal, nous vous saurions gré de nous retourner le dossier renseigné avant le 13 janvier 2025 sur le Portail Citoyen de la Ville à l'adresse :

<https://tassinlademilune.portailcitoyen.eu/demarche/324/2>

En cas de questions ou difficultés rencontrées, veuillez contacter le service des affaires juridiques et financières : [finances@villettassinlademilune.fr](mailto:finances@villettassinlademilune.fr)

Dans ce cadre, il est rappelé que les subventions ne représentent qu'une partie du soutien apporté par la Ville aux associations et qu'elles sont complétées par la mise à disposition de moyens logistiques et de lieux de pratique dignes de ce nom pour l'activité de vos adhérents.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce dossier et restons à votre entière disposition tout au long de ce processus d'attribution des subventions pour l'année 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Pierre BERGERET**

*Adjoint au Maire délégué  
aux finances*

